



AVIS PUBLIC

**APPROBATION ET
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
E-2160-21**

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2160-21 d'un montant de 200 000 \$ visant des travaux de stabilisation de la digue sous le pont de la Sauvagine, boulevard d'Youville, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 5 ans.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 décembre 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 4 janvier 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

**APPROVAL AND
COMING INTO FORCE
OF LOAN BY-LAW
E-2160-21**

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on October 4th, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-2160-21 of \$ 200 000 for stabilization work on the dyke under the Sauvagine bridge on boulevard d'Youville, throughout the territory, at value, on 5 years.

This by-law was approved by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on December 21st, 2021.

It comes into force on the day of publication of the present notice and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2160-21**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 4 janvier 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2160-21 d'un montant de 200 000 \$ visant des travaux de stabilisation de la digue sous le pont de la Sauvagine, boulevard d'Youville, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 5 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 4 janvier 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 4 janvier 2022.

Le greffier,



George Dolhan, notaire